

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2024 / 5 / 5VILLE
AMBASSADRICE DU
DON D'ORGANESDATE DE CONVOCATION
4 SEPTEMBRE 2024DATE D'AFFICHAGE
4 SEPTEMBRE 2024EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 22

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS**

REGISTRE AUX

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Quatre, le Onze Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

M. BUISSE Jean-Louis donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme DESROUSSEAUX Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

Absente : Mme HERBAUT Pierrette

A été nommé secrétaire : M. DELBROUCQ Damien

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Chérens a été sensibilisée sur le sujet des greffes d'organes ;

Considérant que le don d'organes est un geste de fraternité ;

Considérant qu'en dépit des efforts des associations militantes, des équipes de professionnels et du ministère de la Santé, le nombre de greffes réalisé chaque année reste insuffisant ;

Considérant la volonté de la commune de Chérens de promouvoir le don d'organes par toutes actions permettant d'informer ses concitoyens sur cette cause de solidarité afin d'augmenter le nombre de greffes et réduire les décès dus aux manques de greffons en :

- ↳ Développant une véritable culture du don à l'intérieur de la commune
- ↳ Promouvant le ruban vert, symbole du don d'organes et de remerciements aux donneurs et à leurs proches.

Il est proposé au conseil municipal :

- De faire de la ville de Chérenge une « Ville Ambassadrice du Don d'Organes », par l'apposition notamment de panneaux « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » aux entrées de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « VADO », annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE





Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 059-215901463-20240911-20240505-DE

S²LO

CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune **CHERENG** représentée par son maire, Monsieur Pascal ZOUTE.
Le collectif **Greffes+** représenté par Monsieur Eric BULEUX-OSMANN

Convient d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen la plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de **CHERENG** se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif **Greffes+** en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux **VADO** comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donateurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donateurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale, des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe

Le Collectif **G+** s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le à Chérens.

Le Maire
Pascal ZOUTE

Le Collectif **Greffes+**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le



ID : 059-215901463-20240911-20240505-DE